



Menu



Politique International CheckNews

Culture Idées et Débats Société

Enquêtes Environnement Economie

Lifestyle Portraits Sports

Se connecter

S'abonner à Libération



Accueil / Politique

Street art

«La Marianne asiatique» de Combo : Mélenchon et LFI condamnés en appel pour atteinte aux droits d'auteur

Cette décision de la Cour d'appel constitue une jurisprudence en matière de protection des œuvres de street art par les droits d'auteur.



Dans la même rubrique





la Marianne asiatique, de Combo. (Denis Prezab/Abaca)

par [AFP](#) et [LIBERATION](#)

publié aujourd'hui à 10h01

La France insoumise et son leader Jean-Luc Mélenchon ont été condamnés en appel à payer 40 000 euros pour avoir porté atteinte aux droits d'auteur du street-artiste Combo, a annoncé l'avocat de l'artiste samedi. Dans le détail, Jean-Luc Mélenchon et LFI devront payer solidairement 15 000 euros au titre du «*préjudice moral*» subi par l'artiste et 5 000 euros chacun «*en réparation de son préjudice patrimonial*», selon l'arrêt de la cour d'appel de Paris daté du 5 juillet, dont l'AFP a eu connaissance. A ces sommes s'ajoutent 15 000 euros de frais de justice.

A lire aussi

Est-il vrai que le clip de la Nupes ne montre que Mélenchon, comme le dit «Quotidien»?

CheckNews 2 juin 2022

La cour d'appel est ainsi revenue sur la décision du tribunal judiciaire de Paris qui avait, en 2021, débouté le street-artiste de ses demandes, le sommant de régler 5 000 euros de frais de justice. Au cœur du litige : «*La Marianne asiatique*», une peinture murale représentant une Marianne au sein droit dénudé portant un drapeau tricolore, avec comme légende «*Nous voulons la justice*», réalisée par Combo début 2017 boulevard du Temple à Paris.

En juin 2020, l'artiste avait accusé Jean-Luc Mélenchon d'utiliser cette



«La Marianne asiatique» de Combo : Mélenchon et LFI condamnés en appel pour atteinte aux droits d'auteur

il y a 14min

Le parti de Zemmour accueille une librairie antisémite à sa Fête des moissons

Politique 9 juil. 2023 [abonnés](#)

Au Festival des idées, la gauche en mode bon enfant

Politique 8 juil. 2023

Béziers : Robert Ménard a-t-il le droit de refuser un mariage ?

Politique 7 juil. 2023

Les plus lus

Polémique

Concert d'Izïa Higelin : une enquête ouverte pour «provocation publique à commettre un crime ou un délit» après des propos évoquant Emmanuel Macron

01

Au fil de la journée

EN DIRECT - Mort de Nahel : Borne promet des moyens «massifs pour protéger les Français» les 13 et 14 juillet

02

Info Libé

Après deux semaines de flou, Evgueni Prigojine se trouve à Moscou

[Abonnés](#)

03

fresque sans permission dans des clips de campagne. Devant la cour d'appel, il réclamait au dirigeant politique et à son parti plus de 900 000 euros pour contrefaçon, atteinte à ses droits d'auteur et préjudice moral, selon l'arrêt.

Combo *«se plaignait principalement de la récupération politique de son travail et d'une atteinte à sa réputation»*, a précisé un communiqué de son avocat.

Sa *«victoire est historique car elle constitue la première jurisprudence rendue en France protégeant une œuvre de street art par le droit d'auteur»*, s'est félicité Me Nicolas Le Pays du Teilleul.

Révolte

Mort de Nahel : ce qu'il faut entendre lorsque les bibliothèques brûlent

Abonnés

04